

La marque **NF Appareils Sanitaires**, un gage de satisfaction pour vos clients



La salle de bain est devenue une pièce à vivre. Elle représente un poste de dépenses important pour les ménages qui sont de plus en plus exigeants sur la qualité et la sécurité des équipements.

Installer une baignoire, une douche, un lavabo, des WC certifiés NF, est un gage de satisfaction du client.

La marque NF Appareils Sanitaires atteste de la qualité des matériaux, de la tenue des couleurs, de la résistance à la chaleur et aux agressions chimiques, et bien sûr de l'aptitude à l'emploi et de la sécurité des appareils.

La marque NF Appareils Sanitaires c'est la garantie d'utiliser des produits de qualité conformes aux normes et à la réglementation, testés dans les conditions les plus sévères de la vie quotidienne.

Sur quels appareils peut-on trouver la marque NF ?

- ☑ Lavabos et lave mains en céramique
- ☑ Bidets en céramique
- ☑ Receveurs de douches (céramique, acier, fonte, matériaux de synthèse)
- ☑ Éviers (céramique, acier inoxydable, matériaux de synthèse)
- ☑ Baignoires (fonte, acier, matériaux de synthèse)
- ☑ Vasques et plans de toilettes (céramique, matériaux de synthèse)
- ☑ Cuvettes de WC avec ou sans réservoir de chasse attenant
- ☑ Réservoirs équipés
- ☑ Appareils pour collectivité
- ☑ Baignoires à brassage
- ☑ Bâti-supports

Un équipement sanitaire certifié NF signifie qu'il a fait l'objet de contrôles rigoureux par le CSTB

Ils concernent :

→ **La résistance du matériau** aux produits de nettoyage et aux produits chimiques,

→ **La solidité**, en particulier pour les appareils suspendus, en fonction de l'usage auquel ils sont destinés,

→ **Les dimensions et les cotes** de manière à permettre leur raccordement avec la robinetterie d'alimentation et de vidage, et leur remplacement,

→ **La forme du fond de la cuve** des lavabos, bidets, receveurs, de douche, éviers, baignoires... pour s'assurer de l'écoulement complet de l'eau sans aucune stagnation,

→ **La sécurité des baignoires** de balnéothérapie du point de vue électrique et sanitaire.

Pour l'ensemble cuvette-réservoir des WC

→ La protection du réseau d'eau potable (absence de retour d'eau),

→ La lutte contre le bruit,

→ L'efficacité (évacuation et rinçage des parois),

→ L'hygiène (absence d'éclaboussure),

→ L'économie d'eau.

La marque NF Appareils Sanitaires est délivrée sur la base d'un référentiel constitué des :

☑ normes françaises, européennes ou internationales élaborées en concertation avec les fabricants, les utilisateurs, les distributeurs, les associations de consommateurs, les laboratoires et les pouvoirs publics,

☑ spécifications complémentaires concernant le produit, l'organisation qualité de l'entreprise et le service.



Par ses évaluations et ses certifications, le CSTB garantit la qualité des produits et composants de construction.

**La marque
NF Appareils Sanitaires,
c'est la garantie...**

**... parce que
c'est un engagement**

pour l'installateur

- **de faire la différence entre deux produits** apparemment identiques, pour un choix objectif, clair et transparent,
- **de mieux prescrire** en recommandant des produits de qualité,
- **de mieux sélectionner** des produits.

par l'industriel

- **de maintenir la qualité de ses produits dans le temps** en mettant en place un système d'assurance qualité tout au long de la chaîne de production avec les moyens nécessaires pour contrôler sa qualité (laboratoire d'essai...),
- **de fournir une documentation complète** avec les données techniques indispensables, ainsi que les éventuelles précautions d'emploi.

pour le consommateur

- **de choisir un produit de qualité** répondant parfaitement à ses besoins et lui garantissant les performances annoncées.

par le certificateur

- **de vérifier la conformité** des caractéristiques certifiées,
- **de réévaluer périodiquement** ces caractéristiques, notamment en fonction de l'évolution du produit.



Comment obtenir et conserver la certification

La procédure d'obtention et de maintien du certificat est bien codifiée

→ **l'évaluation du produit** et du niveau de qualité du fabricant se fait au travers de l'instruction du certificat qui s'appuie sur des normes et des spécifications complémentaires. Elle comprend systématiquement des essais,

→ **la vérification périodique du produit** et du système de contrôle de production du fabricant repose sur une visite annuelle réalisée par des auditeurs-inspecteurs qualifiés par le CSTB,

→ **des prélèvements de produits** sont réalisés en usine pour essais au laboratoire du CSTB.

Au terme de ces contrôles, le fabricant obtient le certificat lui donnant le droit d'apposer la marque NF sur ses produits certifiés. Le droit d'usage de cette marque est réexaminé périodiquement par un comité d'évaluation.



Le logo NF

Apposé sur un produit ou sur son emballage, il signifie que ce produit répond à des caractéristiques (dimension, sécurité, résistance, aptitude à l'usage...) fixées par les normes françaises et européennes en vigueur.

CSTB

Centre de recherche, de consultation et d'évaluation, le CSTB développe la marque CSTBat destinée à identifier et à garantir les produits innovants et de qualité.

Par ses certifications, Avis Techniques et ATEx, il assure le sérieux scientifique et technique de l'innovation.

AFNOR Certification

AFNOR Certification est la filiale du groupe AFNOR chargée de gérer et de développer la marque NF. Elle offre une large gamme de prestations en matière de certification de produits, de services, de systèmes et de personnel.

La marque NF, avec ses 250 applications, représente 75% des certifications de produits et de service en France. Pour délivrer la marque NF, AFNOR Certification s'appuie sur un réseau d'organismes reconnus.

HYDRAULIQUE ET EQUIPEMENTS SANITAIRES

84, avenue Jean Jaurès – Champs sur Marne – BP 02
F-77421 Marne la Vallée Cedex 2 – Tél. : (33) 01 64 68 82 56 – Fax : (33)01 64 68 85 00



PARIS - MARNE LA VALLÉE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLIS
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

4, avenue du Recteur Poincaré – F-75782 Paris Cedex 16
Tél. : (33) 01 40 50 28 28 – Fax : (33) 01 45 25 61 51 – www.cstb.fr